

Question orale de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "l'existence d'une prison mixte à Verviers"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, d'après mes informations, dans le cadre du Masterplan 3, il a été décidé de détruire la tour de Lantin, qui est une maison d'arrêt. Il a également été décidé de construire une nouvelle maison d'arrêt à Lantin ainsi qu'une maison de peine à Verviers.

Alors que l'installation d'une maison de peine à Verviers est une bonne chose en raison de la proximité de l'arrondissement judiciaire d'Eupen, il me revient qu'il ne serait pas prévu d'y installer également une maison d'arrêt, ce que les autorités locales déplorent.

En effet, selon l'article 603 du Code d'instruction criminelle, une maison d'arrêt par arrondissement judiciaire devrait être prévue. Or, dans l'arrondissement d'Eupen, ni maison de peine, ni maison d'arrêt n'est actuellement en place.

Consciente que l'arrondissement judiciaire d'Eupen est quelque peu spécifique en raison de son caractère linguistique et qu'une prison dans l'arrondissement même ne serait pas suffisamment occupée, il me paraît toutefois évident qu'une maison d'arrêt à proximité d'Eupen serait bénéfique pour une saine exécution des obligations de justice - non seulement pour d'éventuels condamnés germanophones mais aussi pour le travail des juridictions d'instruction et du parquet du procureur du Roi.

Monsieur le ministre, le personnel germanophone actuellement à Lantin sera-t-il redirigé vers la maison de peine à Verviers dès son ouverture? Si oui, un encadrement linguistique des détenus germanophones incarcérés dans la maison d'arrêt de Lantin pourra-t-il alors encore être assuré? Dans la négative, ne serait-il pas envisageable de prévoir une maison d'arrêt, voire une prison mixte, à Verviers afin de garantir un encadrement linguistique pour les détenus germanophones et ce, à proximité à l'arrondissement judiciaire d'Eupen?

Koen Geens, ministre: Madame Jadin, il est effectivement exact que le Masterplan 3 prévoit le remplacement de la tour de Lantin. Cette partie de la prison est la maison d'arrêt, mais elle héberge également une partie des condamnés. C'est ce qui explique que pour le remplacement, il soit également tenu compte de la réalité. Il a donc été décidé de bâtir, d'une part, une prison d'arrêt, d'autre part, une maison de peine.

À Verviers, le choix s'est porté sur une maison de peine. Il s'agit d'un choix conscient que j'ai fait avec l'ensemble du gouvernement, afin de distinguer clairement maison de peine et maison d'arrêt à l'avenir. En outre, j'espère amener à terme le nombre de maisons d'arrêt à une par arrondissement.

La vieille prison de Verviers a été définitivement fermée ses portes en novembre 2013. À l'époque, les détenus et le personnel qui vivaient ou travaillaient dans l'établissement ont été transférés et mutés vers d'autres prisons, notamment celle de Lantin.

Lors de la fermeture de la prison de Verviers, les détenus, originaires de la communauté germanophone, ont été transférés à Lantin. Comme cette prison se situe, à l'instar de celle de Verviers, en région linguistique francophone, les règles linguistiques sont restées identiques.

Je me dois évidemment de respecter la législation sur l'emploi des langues, y compris lors des engagements en personnel.

Lantin dispose néanmoins d'une assistante sociale germanophone rattachée au service d'aide aux détenus. Les entretiens avec les psychologues se déroulent, eux, en présence d'un interprète.

La région de Verviers comporte trop peu détenus pour y prévoir à la fois une maison de peine et une maison d'arrêt. Je me suis renseigné sur le nombre de détenus germanophones dans la région, ils étaient au nombre de quatre au mois de juin.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je vous avais déjà posé une question sur le nombre de détenus germanophones dans l'ensemble de notre pays afin de voir comment nous pouvions éventuellement aborder la question que je viens de vous poser aujourd'hui.

J'ai bien entendu votre réponse mais je voudrais vous poser une petite question subsidiaire. Ai-je bien compris qu'une maison d'arrêt devait être prévue par arrondissement judiciaire?

Koen Geens, ministre: Une maison d'arrêt.

Katrin Jadin (MR): Il devrait donc avoir une maison d'arrêt dans l'arrondissement judiciaire d'Eupen?

Koen Geens, ministre: Je ne pense pas pouvoir donner une réponse aujourd'hui à votre question qui est pourtant intéressante.

Katrin Jadin (MR): J'y reviendrai, monsieur le ministre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.